EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice : 40 Présents : 25 Votants : 33 L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Résultat du vote

OBJET: DEMANDE DE FINANCEMENTS A LA CAF

POUR POSTE DE RENFORT SPECIFIQUE

PROGRAMME A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0 Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux); Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Jean Paul PETIT, (Saint- Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz); Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

<u>Pouvoirs:</u> Susy REY à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Williams DUFOUR à Gilles PERIER MUZET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Céline BURLET à Jean Louis MONIN, Christian LORIDON à François LE GOUIC, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Nicole VERARD à Gérard DALL'IN

CONSIDERANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT les besoins recensés en matière d'accueil des enfants à besoins spécifiques et porteurs de handicap,

CONSIDERANT le programme élaboré depuis ces derniers mois, en lien étroit avec les équipes de professionnels de terrain, les institutions et les partenaires spécifiques, repérant la pertinence d'un poste de renfort aux équipes de professionnels,

CONSIDERANT l'envergure de ce projet pour le territoire Cœur de Chartreuse, et la demande de financement à la CAF de l'Isère, pour la participation financière à la mise en œuvre du programme et du soutien prévu aux structures d'accueil du jeune enfant, par la création du poste de renfort mis à disposition, s'élève à 20 317€.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

> AUTORISE le Président à déposer la demande de subvention

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 16 décembre 2016,

> > PREFECTURE DE L'ISERE
> >
> > 2 9 DEC. 2013
> >
> > SECTION COURRIER.2

Le Président

Danis SEJOURNE